

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Corse

Service biodiversité, eau et paysage

Nos réf. : DREAL/SBEP/IC/2018/n°140  
Vos réf. : Saisine ANAE  
Affaire suivie par : Isabelle Clemenceau

Ajaccio, le 11 mai 2018

La cheffe du SBEP

à

DREAL – SRET

A l'attention de Marc Bellier

**Objet : Dossier Ascor, centrale bitume à Propriano  
PJ :**

En réponse à la saisie en date du 11 avril 2018, sur les compléments apportés par le dossier en objet, veuillez trouver ci joints les éléments relevant de la compétence de mon service :

- Au titre du paysage, l'intégration des cuves dans un bâtiment recouvert partiellement de pierres limitera les impacts.

- Au titre des espèces protégées marines, puisque le site ne prévoit aucun rejet d'eau industrielle, seule une pollution par rejet accidentel de bitume dans le milieu marin pourrait avoir un impact, il conviendra donc d'avoir une vigilance particulière sur ce point notamment au niveau de la canalisation de transfert entre les cuves et le navire et dans les aires d'étanchéité prévues pour le chargement des camions.

Ce dossier n'est pas en site classé ni en réserves, aucune espèce protégée terrestre n'est impactée.

La cheffe du SBEP



**Copie à :**